

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: L'honorable représentante devrait s'adresser au président pour permettre à tous de mieux suivre le débat.

Mme MacInnis: Oui, monsieur le président, je parlerai de ce qui est important, que ces gens-là soient d'accord ou non. Mon collègue, le député de Broadview, a réfuté l'argument selon lequel on ne peut consentir d'exemptions plus considérables en citant le rapport de la Commission Carter qui indique comment les fonds nécessaires peuvent être prélevés. Si le régime fiscal proposé était fondé sur la possibilité de payer, nous ne serions pas forcés aujourd'hui de demander au gouvernement de hausser les exemptions à \$2,000 pour les célibataires et \$4,000 pour les gens mariés. Il l'aurait déjà fait, non pas parce qu'il aurait éprouvé de la compassion, mais parce que les auteurs du rapport de la Commission Carter ont souligné que c'était indiqué et que c'était le moyen d'en arriver à une économie saine.

Je vous fais remarquer que l'augmentation du coût de la vie est telle aujourd'hui qu'il est absolument ridicule de vouloir garder des exemptions qui ont très peu changé depuis la première, qui avait été fixée à \$1,000 il y a 22 ans. Il est certainement ridicule qu'aucun rapport ne soit établi entre la hausse du coût de la vie et la façon d'accroître les exemptions d'impôt. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'études de faites ni de corrélation établie entre le niveau de la hausse des exemptions et celui du coût de la vie. Autrement, nous n'en avons pas eu d'échos de la part du gouvernement.

Si le gouvernement avait pris les mesures nécessaires, nous n'aurions pas aujourd'hui à demander en grâce ces exemptions. Nous aurions obligé le gouvernement à des résultats fructueux, assurant un revenu minimum, et tous les Canadiens disposeraient d'un revenu qui leur permette de vivre. Un barème gradué pourrait être intégré au système, de manière à hausser le revenu suivant la hausse du coût de la vie; de cette façon, nous n'aurions pas maintenant à solliciter ces exemptions.

Je rappelle au gouvernement que la moindre des dispositions à prendre en ce moment doit tendre à faire oublier sa négligence flagrante en garantissant aux citoyens un revenu qui suffise à sa subsistance, un revenu en fonction du coût de la vie. Le moins qu'on puisse faire est de majorer les exemptions à \$2,000 pour les célibataires et \$4,000 pour les personnes mariées, et même cela est loin de répondre aux exigences du moment.

Une enquête scientifique devrait être effectuée afin de déterminer le coût de la vie et les taux d'impôt devraient être établis en fonction du résultat de cette enquête. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont parfois le sentiment que le grand danger qui menace les ministériels est celui de devenir indifférent et insensible à l'opinion et aux sentiments des économiquement faibles. Il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir, ni plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

J'aimerais pouvoir faire entendre ici à la Chambre les voix des gens à revenus modestes afin que les vis-à-vis puissent entendre l'opinion de la grande majorité d'entre eux. Il nous arrive parfois de nous sentir terriblement frustrés parce que nous ne parvenons pas à faire entendre ces opinions au gouvernement et à le faire réagir à temps. Nul doute qu'avec le temps, il finira par effectuer certains changements, mais il sera peut-être trop tard pour nombre de familles.

Souvenez-vous, monsieur le président, que lorsque nous exhortons le gouvernement à hausser les exemptions,

[Mme MacInnis.]

nous l'exhortons à faire autre chose en même temps. Je connais un grand nombre de familles qui ont pratiquement abandonné l'idée d'exister avec le maigre revenu qu'elles touchent en ce moment. Il leur semble qu'elles n'en finissent pas de payer des impôts, pour les assistés sociaux, pour les routes, pour les écoles, pour tout. Si l'on pouvait accroître ces exemptions, même les porter aux niveaux que nous proposons, cela redonnerait du courage à bon nombre de gens qui, aujourd'hui, estiment qu'ils n'en peuvent plus tout simplement, parce que le fardeau est trop lourd. Je n'exagère pas, je répète ce que j'entends et ce que vous entendriez vous aussi si votre soumission à la discipline du parti n'allait pas jusqu'à vous fermer les yeux et les oreilles.

Je fais appel aux députés de l'arrière-ban. S'il y en a parmi vous qui ne sont pas des secrétaires parlementaires et que le virus de l'ambition n'a pas encore attaqué, je vous exhorte à écouter les citoyens de vos circonscriptions. Si vous avez peur de le faire à la Chambre, faites-le dans les coulisses. Je vous supplie de ne pas briser la volonté de ces gens, de ces salariés, qui contribuent aux recettes fiscales du pays dans la mesure où ils le peuvent et de ne pas les charger de fardeaux qu'ils ne devraient pas avoir à porter. J'espère, même à cette heure tardive, que le secrétaire parlementaire étudiera de nouveau l'article qui nous occupe et tentera de le rendre un peu plus équitable. Qu'il le fasse même dans un but purement égoïste. Il réussirait beaucoup plus ainsi à remettre le parti libéral sur ses pieds qu'en recourant à presque n'importe quel autre moyen qu'il pourrait imaginer.

Je ne devrais pas lui donner ce genre de conseil, et les libéraux devront déployer de bien plus grands efforts pour survivre, mais du moins ils feraient bien de s'orienter vers cette voie et, s'ils ne veulent pas entendre raison, qu'ils accordent les exemptions pour des raisons de simple sauvegarde personnelle car, croyez-moi, s'ils persistent à agir de la sorte à l'endroit des petits salariés il leur faudra toutes les mesures possibles pour assurer leur propre survivance.

M. Mahoney: Monsieur le président, le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est inspiré aujourd'hui du rapport de la Commission Carter pour déclarer qu'un système de crédit d'impôt s'avérerait avantageux au Canada. Ce rapport avait recommandé un tel système, a-t-il déclaré. Le député de Vancouver-Kingsway qui vient de parler s'est appuyé sur le rapport de la Commission Carter pour déclarer qu'il favorisait beaucoup une augmentation des exemptions. Il serait bon de rappeler au comité la portée exacte des recommandations de la Commission Carter relativement aux secteurs qui touchent aux propositions qu'énoncent les articles 109 et 110 du bill à l'étude.

• (9.30 p.m.)

Tout d'abord, la Commission Carter ne recommandait pas tout à fait un régime d'allègements fiscaux dans son rapport. Le député de Winnipeg-Nord avait raison à demi, comme toujours . . .

M. Orlikow: C'est encore la moitié plus que vous.

M. Mahoney: . . . mais il faut voir l'autre côté des choses, qui est plutôt typique. Le rapport Carter recommandait effectivement un régime d'exemptions de base pour célibataires, gens mariés et enfants à charge. Le taux de célibataire qui existe actuellement et qui est proposé dans le bill à l'étude, selon les recommandations de la Commission Carter, serait remplacé par deux barèmes, l'un pour les familles, conforme à l'idée que se fait la Commission